Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902910-20251218-181220256-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°181220256

DATE DE CONVOCATION : ..... 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 10

Nombre de votants. 12

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Philippe Ansquer,

Valérie Le Bon qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Cécile Prigent, absente excusée,

Karine Bodéré, absente excusée

Christophe Philip, absent excusé,

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Création d'un centre social intercommunal avec l'association EPAL

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal et avait obtenu un avis favorable des membres du Conseil municipal.

Entretemps, la Communauté de communes de Haute Cornouaille a relancé plusieurs fois les services préfectoraux sur la légalité du conventionnement avec l'association EPAL et les 11 communes, au regard des statuts de l'EPCI, en vue de la création d'un centre social.

Par retour de mail la CCHC nous informe du refus de conventionnement et que la CCHC ne sera donc pas signataire.

La nouvelle convention est jointe à la présente délibération.

En parallèle Mme le Maire rend compte de la visite de l'association effectuée dans les futurs locaux, à savoir, à Spézet et à Châteauneuf.

Le total des participations de l'ensemble des collectivités s'élève environ à 47 483 €

La répartition se fera en fonction du nombre d'habitant (47 500 €/15 000 hbts *1000 [population de Trégourez] soit environ 3 € par habitant.

Pour autant les chiffres ne sont pas encore arrêtés car il reste des éléments à affiner (loyer, nombre de communes participantes, etc...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'accorde sur le principe de la création d'un centre social à compter du 1er janvier 2026 pour deux ans en lien avec les 11 communes de la CCHC,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902910-20251218-181220256-DE

- S'accorde sur la participation proportionnelle au nombre d'habitants de la commune (évaluée à 3 030.56 € pour 2026 et à 3311.80 € pour 2027),

-

-Emet une condition suspensive à la signature de cette convention : la participation de l'ensemble des 11 communes signataires doit être effective pour ne pas déséquilibrer la participation financière de chacun,

- Considérant le projet porté par l'association EPAL de relance d'un Centre Social itinérant sur le territoire de Haute Cornouaille, d'intérêt économique général, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs,

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir permettant la création du centre social au 1er janvier 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Lénaïk Jourdren

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....